COMMUNIQUÉ | Pour diffusion immédiate

La Commission nationale des parents francophones

Réseau d'intervenantes et d'intervenants en petite enfance

Services de garde francophones en milieu minoritaire :

4 enfants francophones sur 5 n'a pas accès à une place

Des investissements ciblés s'avèrent indispensables pour combler les besoins des familles francophones en milieu minoritaire et offrir des places en français partout au Canada.

OTTAWA, le 19 novembre 2026 – Plus de 67 000 nouvelles places en services de garde en français sont nécessaires pour combler les besoins des familles francophones en situation minoritaire.

C'est le constat qui ressort d'une étude menée par la Commission nationale des parents francophones (CNPF). Intitulée « Analyse démographique et pénurie de services francophones d'apprentissage et de garde des jeunes enfants », cette recherche fournit des données probantes démontrant l'ampleur du déficit de places à l'échelle du pays.

Réalisée dans le cadre du projet *Création et appui au réseau d'intervenantes et d'intervenants en petite enfance en situation minoritaire (RIPE*), cette analyse brosse un portrait détaillé des besoins dans les communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) au Canada, identifie les zones prioritaires et fournit des données probantes pour réclamer des investissements ciblés. L'objectif : garantir aux communautés francophones une part équitable du financement et des créations de places afin d'offrir aux familles les services essentiels dont elles ont besoin.

Des constats

L'étude met en lumière l'écart critique entre les besoins des familles et l'offre actuelle : seulement 23 591 places à temps plein dans un service de garde francophone sont répertoriées, alors que le Recensement de la population de 2021 dénombre 130 435 enfants de 0 à 4 ans admissibles à l'éducation en français dans les CFSM. Le ratio national s'établit ainsi à 0,18 place par enfant, ce qui représente moins de 1 place pour 5 enfants.

L'analyse met en lumière des données nationales et régionales alarmantes qui doivent interpeller tous les ordres de gouvernement :

- **Aucune province ni aucun territoire canadien ne franchit le seuil de zone bien desservie:** Une collectivité est considérée comme bien desservie lorsqu'elle offre au moins 7 places pour 10 enfants (ratio de 0,70 ou plus). Actuellement, aucune province ni aucun territoire au pays n'atteint ce seuil minimal.
- **Des disparités provinciales/territoriales marquées :** Si le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard sont les **deux seules provinces franchissant le seuil de zone à besoins moyens** (respectivement avec un ratio de 0,56 et de 0,50), la Colombie-Britannique, l'Alberta ainsi que Terre-Neuve-et-Labrador font face à des besoins plus criants avec un ratio deux fois inférieur à la moyenne canadienne (respectivement de 0,05, 0,08 et de 0,10). L'Ontario, situé tout juste sous la moyenne nationale, concentre à lui

seul plus de la moitié des besoins nationaux en nombre absolu, avec **40 300 places à créer**, dont 22 500 dans la seule région de la Péninsule ontarienne.

- **Un déficit global de plus de 67 000 places :** Pour combler ce fossé et atteindre un seuil de couverture satisfaisant (1 place pour 7 enfants - ratio de 0,70 ou plus), il faudrait quadrupler l'offre actuelle en créant **67 713 places à temps plein** à travers le pays.
- **Frein au retour au travail et risque accru d'assimilation :** Faute de places disponibles en services de garde francophones, les parents se retrouvent devant un dilemme : retarder leur retour sur le marché du travail ou inscrire leur enfant dans un service anglophone. Ce choix forcé favorise l'assimilation linguistique des enfants qui, dans la vaste majorité des cas, poursuivront ensuite leur cheminement scolaire en anglais, fragilisant durablement la vitalité et la pérennité des communautés francophones.

« L'accès à des services de garde de qualité en français n'est pas un luxe, c'est une question d'équité. C'est une condition essentielle pour le développement et la survie de nos communautés francophones partout au pays. Ces nouvelles données probantes prouvent qu'il faut des investissements conséquents et ciblés de la part des gouvernements pour créer des places en services de garde francophones de manière prioritaire. Sans ces investissements, trouver une place en garderie francophone demeurera l'exception, et continuera de fragiliser nos communautés. »
— **Gillian Anderson**, présidente de la Commission nationale des parents francophones.

Consulter l'étude

L'étude nationale intégrale ainsi que les synthèses régionales par province et territoire sont accessibles en ligne : 👉 www.cnpf.ca/ripe/composantes/#etude-desert

– 30 –

À propos de la CNPF La Commission nationale des parents francophones (CNPF) est l'organisme national dédié à la défense des droits des parents francophones en situation minoritaire au Canada. Elle travaille activement à promouvoir des politiques et des initiatives visant à améliorer l'accès à des services éducatifs et communautaires de qualité pour les familles francophones. La CNPF regroupe les organismes de 9 provinces et de 3 territoires qui œuvrent auprès des parents des communautés de langue minoritaire au Canada dans tout le continuum en éducation francophone, de la petite enfance jusqu'aux études postsecondaires.

Son projet *Création et appui au Réseau d'intervenantes et d'intervenants en petite enfance en situation minoritaire* est financé par le gouvernement du Canada par le biais du Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants au sein des communautés francophones en situation minoritaire, sous le Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 : Protection-promotion-collaboration.

Contact médias : Nathalie Lachance cheffe des communications – CNPF 1 800 665-5148, poste 5 communications@cnpf.ca | www.cnpf.ca

Notes d'information à l'intention des médias

Terminologie utilisée dans l'étude

Les termes « services francophones d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (AGJE) » et « services francophones d'AGJE » utilisés dans l'étude *Analyse démographique et pénurie de services francophones d'apprentissage et de garde des jeunes enfants* incluent la diversité de la terminologie utilisée dans les provinces et territoires, telle que *garderie*, *centre éducatif*, *centre de la petite enfance (CPE)*, etc.

Méthodologie — Critères d'inclusion des services

Pour être reconnu comme un service francophone d'AGJE dans le cadre de cette étude et figurer dans les listes répertoriées en annexe des rapports provinciaux et territoriaux, chaque établissement devait répondre simultanément aux quatre critères suivants :

- Service offert aux enfants de moins de 5 ans;
- Service offert en français au quotidien;
- Clientèle principalement constituée d'enfants admissibles à l'école francophone;
- Service offert à temps plein.

Cette étude utilise les données obtenues et validées auprès des partenaires francophones dans les milieux.

Note : Les classes de maternelle 4 ans ou de *Grandir en français* ont été exclues de l'étude.

Indicateurs et seuils d'analyse

Ratio (places / enfant)	Classification de la zone	Signification concrète pour les familles
Inférieur à 0,40 (< 0,40)	**Zone à besoins élevés**	Plus de 2,5 enfants se disputent chaque place disponible (pénurie critique / désert de services).
Entre 0,40 et 0,70	**Zone à besoins moyens**	On compte entre 1,5 et 2,5 enfants par place disponible (offre insuffisante pour répondre à la demande).
Supérieur ou égal à 0,70 (≥ 0,70)	**Zone bien desservie**	Une place est généralement disponible pour chaque enfant dont la famille a besoin d'un service de garde.

Le seuil de **0,70 place par enfant** constitue la cible de référence permettant d'assurer un accès équitable et suffisant aux familles qui souhaitent recourir à un service d'AGJE en français.

Enjeux clés : pourquoi est-il crucial pour les CLOSM d'avoir des services de garde francophones ?

- Probabilité accrue d'inscription à la maternelle dans une école de langue française après le passage dans un service de garde francophone;
- Plus grande facilité de transition vers l'école francophone;
- Transmission du français augmentée : La période optimale pour l'apprentissage d'une langue est avant l'âge de 4 ans et un service de garde francophone contribue à la francisation de l'enfant dès la jeune enfance;
- Sentiment d'appartenance à la communauté francophone pour l'enfant et pour la famille;
- Réponse aux besoins des parents sur le marché du travail et pour qui le français est une valeur importante;
- Contribution à la vitalité des CLOSM;
- Vecteurs économiques importants dans les régions (emplois pour les francophones, dont des postes de gestion, et développement économique local).

Sommaire national des places disponibles en services francophones de garde d'enfants, des enfants francophones de 0 à 4 ans et des ratios de places par enfant francophone pour chaque province/territoire

Province/Territoire	N^bre de places	N^bre d'enfants	Ratio
Nouveau-Brunswick	6 319	11 240	**0,56**
Île-du-Prince-Édouard	299	595	**0,50**
Nunavut	52	170	**0,31**
Nouvelle-Écosse	956	3 725	**0,26**
Ontario	12 364	75 235	**0,16**
Manitoba	1 124	6 940	**0,16**
Saskatchewan	540	3 500	**0,15**
Yukon	45	325	**0,14**
Territoires du Nord-Ouest	38	295	**0,13**
Terre-Neuve-et-Labrador	66	690	**0,10**
Alberta	1 217	16 145	**0,08**
Colombie-Britannique	571	11 575	**0,05**
TOTAL – CANADA	**23 591**	**130 435**	**0,18**

Moyenne Nationale

Sommaire national des places manquantes en services francophones de garde d'enfants pour chaque province/territoire

Province/Territoire	N^bre de places à créer
Ontario	40 300
Alberta	10 084
Colombie-Britannique	7 531
Manitoba	3 734
Saskatchewan	1 910
Nouvelle-Écosse	1 652
Nouveau-Brunswick	1 549
Terre-Neuve-et-Labrador	417
Yukon	182
Territoires du Nord-Ouest	169
Île-du-Prince-Édouard	118
Nunavut	67
TOTAL – CANADA	**67 713**

Note : La province du Québec n'est pas incluse dans ces tableaux car l'analyse cible les communautés francophones en situation minoritaire.